

LA NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DES COMMISSIONS SCOLAIRES



Bernard Tremblay
*Directeur des relations
 du travail à la FCSQ*
btremblay@fcsq.qc.ca

La négociation des conventions collectives dans le réseau scolaire constitue une opération complexe. Pourtant, quand on considère le fait que les commissions scolaires sont des entreprises de services qui s'adressent quotidiennement à plus de 900 000 élèves par l'entremise des 150 000 personnes qui y oeuvrent, on se doit de considérer cet exercice avec attention. En effet, cette offre de service est fortement influencée par l'organisation du travail qui découle des conventions collectives, si bien qu'il est normal de s'y attarder quelques instants pour bien comprendre l'organisation de cette négociation et pour exposer, en ce début de période de négociation nationale, les principaux enjeux en cause.

Présenter en quelques mots le système de négociations s'avère une tâche périlleuse puisqu'il s'articule autour de trois paliers distincts (intersectoriel, national et local). Cependant, aux fins du présent texte, retenons que le gouvernement négocie les salaires et autres bénéfices monétaires et que le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) négocie les principaux sujets associés à l'organisation du travail. C'est donc dans ce cadre que s'amorce depuis quelques semaines la négociation au niveau national, opération d'envergure qui se fait au même moment pour tous les employés de l'État (cégeps, établissements de santé et des services sociaux, fonction publique).

En effet, la période de négociations que prévoit le Code du travail débute officiellement 180 jours avant l'expiration des conventions collectives qui viendront à échéance le 31 mars 2010. Dans ce contexte, les organisations syndicales ont présenté récemment leurs demandes et manifesté leur volonté de compléter la présente ronde de négociations avant le 31 mars prochain. La partie patronale, pour sa part, doit répondre à ces demandes dans les prochaines semaines. Soulignons que le gouvernement a également exprimé le souhait de réaliser une négociation de courte durée.

Le CPNCF, qui est composé à part égale de la FCSQ et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, entreprend donc au nom des commissions scolaires le renouvellement des dix ententes nationales, impliquant des organisations syndicales représentant tant le personnel enseignant, le personnel de soutien que le personnel professionnel des 60 commissions scolaires francophones. Il s'agit évidemment d'une entreprise exigeante puisqu'elle implique de modifier des textes, comptant plusieurs

centaines de pages, rédigés au cours des 40 dernières années et qui doivent s'appliquer dans l'ensemble des établissements scolaires, et ce, sans égard à leur taille, à leur situation géographique ou à leur environnement.

Afin de réaliser cette tâche, les négociateurs du CPNCF ont rencontré à l'hiver et au printemps 2009 plus de 1 000 gestionnaires oeuvrant dans les établissements et dans les sièges sociaux pour bien définir les enjeux qui devaient guider la présente négociation. Fort de cette vaste consultation dans l'ensemble des régions du Québec, le CPNCF aborde la négociation avec ouverture en s'appuyant sur une approche éprouvée de résolution de problèmes. En d'autres mots, plutôt que d'adopter une approche de négociation basée sur les revendications et axée sur le conflit, cette façon de faire permet de miser sur l'expertise tant des négociateurs patronaux que sur celle des parties syndicales pour trouver des solutions aux problèmes des commissions scolaires et aux problèmes identifiés par les syndicats, en gardant comme ligne directrice commune la volonté partagée d'offrir des services publics de qualité aux élèves du Québec. En s'appuyant sur une conviction partagée que les problèmes des écoles et des centres sont réels en contrepartie d'une considération toute aussi empressée des difficultés vécues par le personnel scolaire, la partie patronale croit possible le défi de renouveler les textes des conventions actuelles de manière réaliste, rapide et à bénéfices mutuels, et ce, sans interruption des services publics.

À une époque où la population doit retrouver confiance dans les services publics, la négociation qui s'amorce s'annonce l'occasion de prouver qu'il est possible d'adapter l'organisation du travail afin de satisfaire les besoins des élèves et de leurs parents.

Pour plus d'information sur l'organisation des négociations, les acteurs en cause et les enjeux, les sites Internet suivants sont d'intérêt :

www.cpn.gouv.qc.ca — www.tresor.gouv.qc.ca/negos